

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE_2024_131

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Refacturation au budget annexe de l'eau d'une participation pour l'acquisition d'un véhicule

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune a acheté un nouveau véhicule d'un montant de 22 452 €. Elle propose de refacturer une partie de cette acquisition au budget annexe de l'eau. Le véhicule étant utilisé à hauteur de 25 % pour le budget de l'eau, il est proposé de refacturer 5613 € au budget annexe, soit 25% du prix du véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la refacturation de la somme de 5 613 euros au budget annexe de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE_2024_131-DE
A G E D I